

CONCOURS INTERNATIONAL *Cannes Croisette*

REGLEMENT

Samedi 18 avril 2026

Dimanche 19 avril 2026

***Danse Classique,
Modern Jazz & Contemporain***

Concours solos & groupes

ARTICLE 1 - GENERAL

Ce concours organisé par l'Association Danse Emotion est ouvert aux danseuses et danseurs de toutes nationalités, à partir de l'âge de 7 ans ; trois disciplines sont représentées (Classique, Modern-Jazz et Contemporain) dans les catégories «amateurs» et «pré-professionnels» et pour des prestations individuelles (solo) et en groupe.

Les candidatures libres sont admises et le concours est ouvert au public moyennant un droit d'entrée.

Les épreuves du concours se déroulent les samedi 18 avril & dimanche 19 avril 2026 au Théâtre Croisette - Palais Stéphanie – J.W Marriott, situé au 3 Rue Frédéric Amouretti à Cannes (France).

Les caractéristiques de la scène sont : 14 m d'ouverture et 11 m de profondeur, fond noir, pente 0%.

ARTICLE 2 – CATEGORIES / DISCIPLINES / NIVEAUX

Les différents niveaux sont déterminés par tranches d'âge, à partir de 7 ans pour les solos et de 9 ans pour les groupes, l'âge du candidat étant déterminé à la date du 1^{er} jour du concours. A titre exceptionnel, une dérogation peut être délivrée aux candidats âgés de moins de 7 ans.

Un candidat peut concourir dans plusieurs disciplines (Classique, Modern-Jazz, Contemporain) mais ne peut pas concourir plus d'une fois dans la même discipline, même dans des catégories différentes (Amateur, Pré-Pro).

La catégorie (Amateur ou Pré-Pro) sera déterminée par le professeur en fonction du niveau du candidat (et sachant qu'à vaincre sans péril on triomphe sans gloire).

Un candidat solo amateur (excepté Niveau 1 et Niveau 2) ayant obtenu une médaille d'or lors de la précédente édition du concours devra se présenter dans la catégorie Pré-Pro correspondant à son âge.

CATEGORIES AMATEURS

SOLO CLASSIQUE	
NIVEAU 1	Candidats à partir de 7 ans et de moins de 10 ans le 1 ^{er} jour du concours (sur ½ pointes)
NIVEAU 2	Candidats à partir de 10 ans et de moins de 13 ans le 1 ^{er} jour du concours (sur ½ pointes)
NIVEAU 3	Candidats à partir de 13 ans et de moins de 16 ans le 1 ^{er} jour du concours (sur ½ pointes)
NIVEAU 4	Candidats ayant 16 ans et plus le 1 ^{er} jour du concours (sur pointes)
SOLO MODERN JAZZ	
NIVEAU 1	Candidats à partir de 7 ans et de moins de 10 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 2	Candidats à partir de 10 ans et de moins de 13 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 3	Candidats à partir de 13 ans et de moins de 16 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 4	Candidats ayant 16 ans et plus le 1 ^{er} jour du concours
SOLO CONTEMPORAIN	
NIVEAU 1	Candidats à partir de 12 ans et de moins de 14 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 2	Candidats à partir de 14 ans et de moins de 16 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 3	Candidats ayant 16 ans et plus le 1 ^{er} jour du concours

GROUPE CLASSIQUE/MODERN JAZZ/CONTEMPORAIN	
NIVEAU 1	Candidats à partir de 9 ans et de moins de 13 ans le 1 ^{er} jour du concours.
NIVEAU 2	Candidats à partir de 13 ans et de moins de 16 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 3	Candidats ayant 16 ans et plus le 1 ^{er} jour du concours

Attention : un groupe Amateur ne pourra pas inclure plus de 2 candidats participant par ailleurs en solo dans la catégorie Pré-Pro ; de plus, le niveau d'un groupe Amateur sera déterminé par la moyenne d'âge de ses participants avec une tolérance d'âge individuelle de +/- 2 ans par rapport aux limites d'âge du niveau.

CATÉGORIES PRÉ-PRO

SOLO CLASSIQUE (sur pointes)	
NIVEAU 1	Candidats à partir de 12 ans et de moins de 14 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 2	Candidats à partir de 14 ans et de moins de 16 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 3	Candidats ayant 16 ans et plus le 1 ^{er} jour du concours

L'objectif de cette catégorie Solo Classique est de favoriser la pratique de la danse classique dans l'excellence et d'accompagner les élèves talentueux se destinant à une formation professionnelle.

En phase éliminatoire, les candidats de cette catégorie doivent présenter une **variation libre** (hors répertoire classique) d'une durée de 2 minutes maximum.

En phase finale, les candidats de cette catégorie sont invités à choisir une variation parmi celles du répertoire classique (sur pointes) annoncées sur le site internet du concours www.concourscannescroisette.com à partir du 1^{er} décembre 2025 ; à cette date, les fichiers de musique de ces variations seront disponibles en téléchargement sur le site du concours ; **aucune autre musique n'est acceptée.**

Les candidats peuvent présenter la version de leur choix ; il est toutefois recommandé de choisir une version du répertoire d'une compagnie de ballet internationalement reconnue afin d'assurer l'adéquation des niveaux technique et artistique.

SOLO MODERN JAZZ ET CONTEMPORAIN	
NIVEAU 1	Candidats à partir de 12 ans et de moins de 14 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 2	Candidats à partir de 14 ans et de moins de 16 ans le 1 ^{er} jour du concours
NIVEAU 3	Candidats ayant 16 ans et plus le 1 ^{er} jour du concours
GROUPE CLASSIQUE*/MODERN JAZZ/CONTEMPORAIN	
	Candidats ayant 15 ans et plus le 1 ^{er} jour du concours

(* Pour la catégorie Groupe Classique, **sur pointes seulement**).

ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS

Les bulletins d'inscriptions sont disponibles sur le site du concours www.concourscannescroisette.com.

Le paiement des frais d'inscription et la remise des documents nécessaires (pièce identité et bulletin d'inscription complété) se font également en ligne.

Un candidat participant à plusieurs disciplines doit remplir **un bulletin d'inscription pour chaque discipline**.

Pour les groupes, l'inscription doit être faite **globalement pour le groupe et non individuellement**.

L'inscription vaut acceptation par le candidat des conditions du présent règlement.

Les frais d'inscription sont personnels, non transférables et non remboursables sauf en cas d'annulation du concours par le comité d'organisation pour cas de force majeure (voir Article 13) ; dans ce cas les frais inscription sont reportés pour un concours organisé à une date ultérieure.

Les inscriptions seront clôturées le **dimanche 1^{er} mars 2026** ; cependant si le nombre maximum de participants est atteint avant cette date, le comité d'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions plus tôt.

Pour plus de renseignements : 06.20.66.02.65 ou 06.46.64.55.16 ou Courriel à danse.emotion@gmail.com.

ARTICLE 4 - MUSIQUE :

Pour la catégorie Classique Pre-Pro, les candidats sont invités à choisir une variation parmi celles du répertoire classique (sur pointes) annoncées sur le site internet du concours www.concourscannescroisette.com à partir du 1^{er} décembre 2025.

Pour les autres catégories, les accompagnements musicaux des variations doivent être envoyés **avant le 23 mars 2026** à l'adresse mail suivante : musiqueconcoursCroisette@gmail.com.

La durée maximum des enregistrements est de **2 minutes pour les solos** (sauf Classique Pré-Pro) et de **3'30" pour les groupes**, **tout enregistrement dépassant ces durées sera refusé** ; seul le format MP3 est accepté et le nom du fichier d'enregistrement doit **impérativement** être défini comme ci-dessous :

[catégorie] - [solo ou groupe] - [discipline] - [niveau] - [prénom nom ou nom du groupe] - [entrée P ou C].

- Catégorie : Amateur ou Pre-Pro
- Solo ou Groupe
- Discipline : Classic ou Jazz ou Contempo
- Niveau : de N1 à N4
- Nom Prénom ou Nom du groupe
- Entrée : Placée sur scène P ou en Coullisse C

Par exemple, pour un Amateur en Solo Classique Niveau 2 avec entrée Placée sur scène, le nom d'enregistrement du fichier est : « **Amateur-Solo-Classic-N2-Nom Prénom-P** »

Note : le candidat (ou son professeur) doit être en possession d'une copie sur clé USB.

ARTICLE 5 –EPREUVES

Attention : aucune prise de plateau pour les solos et pour les groupes.

- **Vendredi de 14h à 17h** : accueil des candidats solo (si présent) et remise des bracelets
- **Samedi de 8h à 20h** : épreuves éliminatoires Solo Amateur et Solo Pré-Pro
 - Accueil des candidats solo à partir de 8h00 et remise des bracelets
 - Les horaires de présentation au théâtre et de passage sur scène des catégories sont communiqués **sur le planning communiqué une semaine avant le concours** ; l'ordre de passage est déterminé par ordre alphabétique, la première lettre ayant été tirée au sort
 - Pour toutes les disciplines, chaque candidat Amateur et Pré-Pro doit présenter une **variation libre** (les variations du répertoire Classique ne sont pas acceptées en éliminatoire), d'une durée de 2 minutes maximum.
 - En cours de journée, affichage au Théâtre et sur la page Instagram des résultats éliminatoires avec la liste des solos finalistes. Le planning détaillé des épreuves finales solo **ne sera publié que le dimanche matin 8h00.**
- **Dimanche de 8h à 11h** : épreuves des groupes
 - De 8h à 9h : accueil des Groupes
 - A partir de 8h00 : épreuves des groupes classique/modern jazz/contemporain
Chaque groupe (minimum 3 danseurs et maximum 30 danseurs) doit présenter une chorégraphie d'une durée de 3'30" maximum.
- **Dimanche de 11h à 19h** : épreuves finales solos toutes catégories
Le planning détaillé de ces épreuves finales solos **est publié le dimanche matin 8h00.**
 - Pour les disciplines Modern Jazz, Contemporain et la catégorie Classique Amateur, le candidat doit danser une seconde fois, la même variation qui a été présentée en épreuve éliminatoire.
 - Pour la catégorie Pré-Pro Classique, le candidat doit danser une variation choisie parmi celles du répertoire classique (sur pointes) annoncées sur le site internet du concours.
 - A partir de 20h00, remise des prix et récompenses après délibérations du jury.

Note : ces horaires sont susceptibles d'évoluer sensiblement en fonction du nombre de candidats.

ARTICLE 6 - JURY

La liste des membres du jury est consultable sur le site du concours www.concourscannescroisette.com.

Le jury est composé de personnalités reconnues et faisant autorité dans le monde de la danse classique, modern-jazz et contemporain ; il est particulièrement attentif à la qualité de l'exécution technique de la variation, à la précision des pas, en concordance avec l'âge du candidat, ainsi qu'à la prestation artistique et à la musicalité.

Le jury se réserve le droit de reclasser un candidat et ses décisions sont souveraines et sans appel.

Un membre du jury n'est pas autorisé à juger un candidat provenant d'une école à laquelle il est lié de quelque manière.

ARTICLE 7 – REGLES DE NOTATION ET D'ATTRIBUTION DES MEDAILLES

La notation des épreuves éliminatoires et finales se fait tant sur la technique que sur l'artistique :

- Technique/20*
- Artistique/20*

Les notes des épreuves éliminatoires ne sont prises en compte pour la notation finale.

Les médailles sont attribuées en fonction du total des notes éliminatoire et finale :

- Médaille de bronze si note supérieure ou égale à 14*
- Médaille d'argent si note supérieure ou égale à 16*
- Médaille d'or si note supérieure ou égale à 18*

ARTICLE 8 - PRIX ET RÉCOMPENSES

Les prix suivants sont attribués :

- **Prix de la Ville de Cannes et Prix du Département des Alpes-Maritimes**, attribués aux finalistes ayant démontré un potentiel ou un talent exceptionnel,*
- **Prix Spéciaux du Jury (Classique, Modern Jazz et Contemporain)**, attribués aux finalistes solos ayant totalisé la meilleure note globale de leur discipline toutes catégories et tous niveaux confondus,*
- **Prix Artistiques (Classique, Modern Jazz et Contemporain)**, attribués aux finalistes solos ayant totalisé la meilleure note artistique de leur discipline toutes catégories et tous niveaux confondus,*
- **Prix du Meilleur Groupe**, attribué au groupe ayant totalisé la meilleure note globale toutes disciplines, toutes catégories et tous niveaux confondus*

Les dotations associées sont les suivantes :

- | | |
|--|---------------|
| <i>– Prix de la Ville de Cannes</i> | <i>400€,</i> |
| <i>– Prix du Meilleur Groupe</i> | <i>400€,</i> |
| <i>– Prix du Département des Alpes-Maritimes</i> | <i>300€,</i> |
| <i>– Prix Spécial du Jury Classique</i> | <i>300€,</i> |
| <i>– Prix Spécial du Jury Modern Jazz</i> | <i>300€,</i> |
| <i>– Prix Spécial du Jury Contemporain</i> | <i>300€,</i> |
| <i>– Prix Artistique Classique</i> | <i>200€,</i> |
| <i>– Prix Artistique Modern Jazz</i> | <i>200€,</i> |
| <i>– Prix Artistique Contemporain</i> | <i>200 €,</i> |
| <i>– Médailles (or, argent, bronze),</i> | |
| <i>– Stages divers, articles de danse.</i> | |

Cette liste des Prix et des Récompenses n'est pas définitive et est susceptible d'évoluer.

ARTICLE 9 – TENUE DE SCENE

Catégories Solo Classique (Amateurs et Pré-Pro) :

- Pour l'épreuve éliminatoire :
 - Filles – Justaucorps couleur pastel (port de la jupette non autorisé)
 - Garçons – Tee-shirt blanc, collant gris, blanc ou noir
- Pour l'épreuve finale : costume de scène obligatoire

Catégories Solo Modern Jazz & Contemporain (Amateurs et Pré-Pro):

- Pour l'épreuve éliminatoire :
 - Filles – Short/Pantalon moulant et brassière/Tee-shirt moulant ou justaucorps
 - Garçons – Short/Pantalon et Tee-shirt
- Pour l'épreuve finale : costume de scène obligatoire

Pour le Concours des Groupes Classique/Modern Jazz/Contemporain : costume de scène obligatoire

Rappel : pour l'épreuve finale toute catégories confondues, les costumes de scène sont obligatoires.

ARTICLE 10 – DROIT D'ENTREE DU PUBLIC

Les épreuves sont ouvertes au public moyennant le droit d'entrée payable soit sur la billetterie en ligne soit à l'accueil par chèque ou cash (carte bancaire non acceptée) :

- Pas de tarif demi-journée
- Entrée gratuite pour enfants de moins de 5 ans
- Les tarifs spectateurs s'appliquent aux enfants (de 5 à 12 ans), aux adultes et aux participants de Groupe (payant le samedi seulement).

ARTICLE 11 – REGLES D'ACCES

Les bracelets de professeurs sont remis à l'accueil suivant une liste nominative des professeurs identifiés sur les bulletins d'inscription.

Pendant les épreuves :

- Le concours est ouvert au public moyennant le paiement du droit d'entrée
- **Afin de ne pas perturber les candidats et le jury, l'ouverture des portes de la salle de spectacle se fait uniquement en fin de chaque catégorie**
- Pour raisons de sécurité, l'accès aux coulisses est interdit à toute personne (parent, accompagnateur, etc...) étrangère à l'organisation
- Les candidats solos ont accès libre à salle de spectacle le samedi et dimanche sur présentation de leur bracelet et dans la limite des places assises disponibles
- Les candidats participant à l'épreuve Groupe ont accès libre à la salle de spectacle uniquement le dimanche sur présentation de leur bracelet et dans la limite des places assises disponibles.

ARTICLE 12 – PHOTOS, PRISES DE VUES, DROIT A L'IMAGE

Les prises de vues (photos et vidéos) sont assurées par des professionnels ainsi les prises de vues personnelles sont strictement interdites afin de ne pas perturber les candidats et le jury.

Les candidats n'ont aucun droit sur les prises de vues effectuées lors du concours.

En s'inscrivant au concours, les candidats acceptent que le comité d'organisation utilise leur image sur différents supports de communication. Ainsi le comité d'organisation se réserve le droit d'utiliser gratuitement, irrévocablement et sans contrepartie, l'image des candidats inscrits à des fins de communications et de publicité sur tous supports actuels et à venir, par tous les moyens actuels et à venir et sans limite de territoire et de durée.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITE, ASSURANCES ET CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité du comité d'organisation du concours ne peut être engagée pour tout préjudice moral, corporel ou matériel, causé à toute personne ou subi par elle y compris les candidates et accompagnateurs tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés par le concours ; les candidats doivent être couverts par leur assurance Responsabilité Civile ; en cas de vol, le comité d'organisation décline toute responsabilité.

En cas de force majeure, le comité d'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours, sans aucune indemnisation.

Une force majeure signifie chaque circonstance externe et imprévisible empêchant la réalisation de l'obligation et qui ne peut être imputée au débiteur de l'obligation, y compris, mais ne se limitant pas :

- a) Aux catastrophes naturelles, inondations, sécheresse, tremblements de terre, ouragans, éruptions volcaniques ou autres catastrophes naturelles,*
- b) Aux épidémies, pandémies (y compris l'éruption de maladies transmissibles et les crises sanitaires), qui sont ou ne sont pas identifiées, déclarées ou acceptées en tant que telles sous la législation ou la réglementation en vigueur,*
- c) Aux attaques terroristes, guerre civile, agitation ou trouble civil, soulèvement populaire, émeutes, guerre, menace ou préparation de guerre, conflits armés, imposition de sanctions, embargo, rupture de relations diplomatiques, incendies, perturbation des lignes de communication ou de l'électricité, ou autres catastrophes,*
- d) A l'atteinte à l'ordre juridique pendant une période de plus de 48 heures pendant laquelle les pratiques normales et activités ne peuvent avoir lieu.*

ARTICLE 14 – AUTORITE DE RECOURS

Seul le règlement en langue française fait foi ; toute fraude constatée sera sanctionnée par une élimination du concours et par l'annulation et le remboursement du prix éventuellement gagné.

Seul le comité d'organisation est habilité à décider d'une éventuelle dérogation au présent règlement ; il se réserve la possibilité de modifier les horaires des épreuves en fonction du nombre de candidats ou en cas d'imprévu ; par ailleurs, il est le seul à pouvoir être en rapport avec les membres du jury pendant toute la durée du concours et ne prend pas part aux décisions souveraines du jury.

Le comité d'organisation du Concours (Association Danse Emotion)

Veronique SOTTILE / Alison SOTTILE / Tiffanie SOTTILE / Alain PLANAS